

LA CITOYENNETÉ LYCÉENNE ET LA VIE LYCÉENNE EN PRATIQUE

L'apprentissage et l'exercice de la démocratie étant des missions de l'Éducation nationale, il faut améliorer les espaces démocratiques destinés aux lycéen-ne-s. Le lycée doit donc être un lieu où les initiatives des lycéen-ne-s sur le plan de l'activité syndicale ou de la construction de projets associatifs, culturels, sportifs doivent avoir les moyens de s'exprimer. Bref, pour les élèves, le lycée doit être un véritable lieu de vie en plus d'être un lieu de travail. Il doit aussi être un véritable lieu d'éducation à la santé et à la sexualité assurée par des personnels qualifiés.

Dans cette optique, le Conseil de la Vie Lycéenne (CVL) peut être un point d'appui. Sa composition, son fonctionnement, ses compétences doivent être modifiés profondément afin que le CVL serve notamment de lieu à la préparation des Conseils d'administration en lien avec les représentant-e-s élu-e-s des élèves – élu-e-s directement par l'ensemble des lycéen-ne-s. Cela ne fonctionnera qu'à la condition que chaque lycéen-ne, quel que soit son mandat, bénéficie d'une formation réelle et de qualité sur son rôle, ses moyens et ses prérogatives.

Plus largement, l'architecture des établissements scolaires doit être adaptée pour faciliter les conditions d'une véritable vie lycéenne. Cela implique des lieux que les élèves puissent s'approprier et où ils puissent se retrouver. Enfin, l'organisation du temps au sein de l'établissement doit être modifiée : mise en place d'une véritable pause méridienne d'au moins 1 h 30 et allègement des journées des élèves.

QUELLE ORGANISATION DE LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE DANS LES LYCÉES ?

Le conseil pédagogique, dont les membres sont désignés par le/la chef-fe d'établissement, sert souvent à court-circuiter le Conseil d'Administration en évitant le passage au vote. De plus, les propositions émanent essentiellement de la direction de l'établissement.

À l'inverse, nous revendiquons une assemblée de l'ensemble des personnels dans laquelle toute la communauté éducative pourrait construire les projets pédagogiques et discuter collectivement les choix pédagogiques sans pour autant se substituer au Conseil d'Administration.

En vue de permettre réellement un travail collectif par binôme, au sein d'une équipe pédagogique ou disciplinaire, avec les personnels de santé et sociaux... **nous revendiquons l'intégration de 2 heures de concertation hebdomadaires dans le temps de service avec liberté d'organisation des personnels ainsi qu'une baisse du temps de service.** Nous savons que cette liberté-là est possible contrairement au discours sous-entendant que ce qui n'est pas imposé par la hiérarchie n'est pas fait.

Enfin, nous pensons qu'il est temps de revoir les rapports hiérarchiques dans les établissements. Par exemple, le/la chef-fe d'établissement pourrait être élu-e pour 3 ans parmi les personnels.

POUR REJOINDRE LA CGT ÉDUC'ACTION

Je souhaite : Prendre contact Me syndiquer

Nom Prénom

Adresse

Code Postal Commune

Tel : M@il

Métier :

Lieu d'exercice (adresse) :

Je renvoie ce coupon à :

CGT Educ'action, 263, rue de Paris, case 549, 93515 Montreuil cedex - unsen@ferc.cgt.fr

LE LYCÉE QUE NOUS VOULONS... Pas celui de Blanquer !



LE PRIX DE L'AUTONOMIE... ET DE LA MISE EN CONCURRENCE !

Depuis la réforme Fillon de 2005, l'« autonomie » est le maître mot des réformes de l'Éducation Nationale. Encore faut-il savoir de quoi l'on parle. Si vous pensez à l'autonomie comme « pédagogique », vous aurez constaté que ce n'est pas ce dont on parle : formatage accentué lors de la formation des enseignant-e-s, idéologie du socle commun au primaire et au collège, tapage médiatique sur certaines pédagogies bien particulières et étiquetées compatibles avec les compétences managériales¹.

Non, quand le ministère parle d'« autonomie », cela se traduit bien sûr par celle des autorités académiques et des chef-fe-s d'établissements d'un côté, et du libre choix donné aux parent-es de l'autre. Mais que constate-t-on ?

Côté « liberté des parents », la mesure phare est l'assouplissement de la carte scolaire depuis 2007. L'objectif affiché est de permettre aux élèves de milieux populaires d'accéder à des établissements de centre-ville pour favoriser leur réussite. Dans les faits, ce dispositif a essentiellement permis aux catégories les plus aisées et les plus qualifiées d'accroître leur entre-soi, notamment en facilitant l'accès aux « meilleurs » lycées des enfants de familles aisées vivant dans des quartiers socialement mixtes...²

Côté « autonomie des établissements », on renforce l'effet précédent en mettant en concurrence les établissements, insistant sur leurs différences, les incitant à développer des « spécificités » pour attirer des élèves – les meilleur-e-s – par des offres d'options ou de filières particulières. Le tout chaperonné par des chef-fe-s d'établissements libéré-e-s/délibéré-e-s des contraintes du cadre national par différents moyens : part de moyens globalisés, annualisation rampante, plus de fléchages des dédoublements, recours possible à l'expérimentation (article 33 de la loi de refondation de 2013), utilisation du conseil pédagogique pour contourner le Conseil d'Administration...

Les conséquences de tout cela : une spécialisation des établissements qui rallonge les trajets de certain-e-s élèves ou, pire, diminue les choix d'orientation des moins informé-e-s ; une accentuation des inégalités entre établissements ; une fuite plus importante vers le privé ; une augmentation de la pression sur les personnels et de la charge de travail (administratif pour mise en place de projets, multiplication des réunions, Groupes de compétences et Contrôle en cours d'année en terminale en langues, journées portes ouvertes ...).

¹ Voir divers dispositifs « révolutionnaires » : Céline Alvarez et la lecture, les classes inversées, les « mini-entreprises » en collège... dispositifs encouragés voire portés par le ministère et les médias mais aliénants, inégalitaires et contraires à l'émancipation de tou-tes les élèves.

² Voir Pierre Merle, *La ségrégation scolaire*, 2012

À LA CGT ÉDUC'ACTION, L'ÉCOLE DE LA MISE EN CONCURRENCE, NOUS N'EN VOULONS PAS !

Nous ne voulons pas d'une École qui classe et qui trie mais une École qui permet à tou-te-s de réussir. Nous ne défendons pas de la mise en concurrence mais la coopération. Nous ne défendons pas une École qui spécialise mais une École qui fournit une culture commune et polytechnique de haut niveau ; une École qui émancipe et permet la formation de citoyen-ne-s éclairé-e-s.

CLASSEMENT PISA : LE SYSTÈME ÉDUCATIF FRANÇAIS RESTE INÉGALITAIRE



QUELLE ARCHITECTURE POUR LE LYCÉE ?

Un lycée qui ne trie pas mais qui permette la réussite et l'émancipation de tou·tes, repose sur l'égalité de traitement des voies, des filières et des disciplines. Cela nécessite des volumes horaires plus équilibrés entre disciplines et l'allongement de la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans.

Parce que nous savons que la logique actuelle de cloisonnement des filières favorise leur hiérarchisation, la CGT Educ'action revendique que les trois filières (L, ES, S) disposent d'un même enseignement général qui permette à chacun·e de s'orienter vers la formation post-bac de son choix. Cela se traduit, par exemple, par un enseignement de SES dans toutes les séries générales, par l'enseignement de mathématiques en L et la généralisation de l'enseignement de la Philosophie à tou·te·s les élèves dès la seconde.

À l'inverse de Monsieur Blanquer, nous ne voulons pas d'un lycée qui arbitre le devenir post-bac des élèves selon des choix de majeures qui serviront de « prérequis » à telle ou telle formation universitaire et créant des inégalités de traitement suivant l'établissement d'origine. Cette option idéologique tourne le dos à la démocratisation de l'enseignement supérieur au lieu de donner les moyens nécessaires à l'égale réussite de tou·te·s et la liberté d'orientation. Au contraire, **nous nous positionnons pour un lycée universaliste aux horaires disciplinaires, dédoublements inclus, définis nationalement et le maintien du baccalauréat, examen national ponctuel, reconnu comme 1^{er} grade universitaire, c'est-à-dire comme seule condition d'entrée à l'université.**

Mais les élèves doivent aussi pouvoir faire des choix, et parce qu'ils/elles ont le droit de préférer certaines matières, **nous proposons des heures d'approfondissement dans les disciplines liées à la filière choisie.** Enfin, pour éviter des économies d'échelles défavorables aux personnels et aux élèves, les enseignements communs resteraient dans le cadre de groupes classes définis par filière.

Entre 2010 et 2017, la voie technologique a perdu près d'un tiers de ses effectifs : pas de revalorisation des STMG, catastrophique passage aux filières STI2D... Une large concertation de tous les acteurs sociaux est aujourd'hui nécessaire pour en déterminer les axes de rénovation.

Plus largement, c'est l'ensemble de l'architecture du lycée qui est à revoir en vue d'une véritable égalisation des trois voies. Cette étape est nécessaire et doit conduire pour nous à la mise en place du lycée unique et polytechnique dans lequel une véritable place sera faite à l'enseignement professionnel et pratique pour tou·tes les élèves, à égalité avec les enseignements scientifiques, littéraires, sportifs et artistiques.

QUEL ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES ?

L'Accompagnement Personnalisé, tel qu'il existe aujourd'hui, n'est pas efficace : non seulement la diversité des situations est grande suivant les lycées, mais les élèves n'ont fréquemment pas la totalité des heures auxquelles ils/elles ont droit... à moins que ces heures ne se passent en classe entière ce qui réduit les risques de « *personnalisation* » ! Enfin, on reprochera l'aspect fourre-tout (remédiation, orientation, méthode...) et l'absence de formation des personnels.

Pourtant une grande place dans l'emploi du temps, en complément des heures disciplinaires et dans un cadre national, doit être laissée à la méthodologie, au soutien et/ou approfondissement, aux projets. Ces heures doivent être assurées par des personnels volontaires et formés de l'équipe pédagogique et ne pas être utilisées comme variable d'ajustement des emplois du temps.

L'intervention sur de petits groupes d'élèves dans le cadre d'enseignements spécifiques - remédiation, apprentissages, travaux de groupes, oralité couplée à une évaluation plus individualisée des acquis de l'élève ainsi que la possibilité d'intervenir à plusieurs enseignant·es en classe - sont aussi à encourager dans la mise en place d'une autre architecture du lycée.



QUELS MOYENS POUR LA RÉUSSITE DE TOU·TE·S AU LYCÉE ?

La baisse des effectifs est une nécessité. Elle est un moyen essentiel, avec les dédoublements définis par discipline au niveau national, de personnaliser les enseignements et de répondre aux besoins des plus en difficulté³. **À ce titre, nous revendiquons des effectifs de 24 élèves maximum par classe en lycée - 15 en éducation prioritaire.**

L'heure de cours permet l'enseignement disciplinaire mais aussi la méthodologie, et des pratiques pédagogiques diverses : inter ou transdisciplinaires (à l'image des TPE), co-animation... Mais cela implique les moyens permettant de travailler plus individuellement avec les élèves, de ne pas seulement valider des étapes mais de réellement les guider dans leur travail, avoir le temps de déconstruire leurs erreurs et leurs difficultés... Cela implique aussi des volants horaires spécifiques pour mener des projets.

Dans la perspective d'une École émancipatrice la question pédagogique est une question politique fondamentale. Opposée à toutes les pédagogies fondées sur la concurrence et l'individualisation, la CGT Educ'action soutient les pédagogies basées sur la coopération entre les individus. Le recours à ces pédagogies doit permettre à chacun·es de retrouver le plaisir d'enseigner, d'apprendre et de co-construire des savoirs, conditions nécessaires à la réussite. Cela peut, par exemple, signifier la constitution de groupes ponctuels d'élèves avec plusieurs enseignant·es, pour réaliser un projet, dans un cadre où ces mêmes enseignant·es ne limitent pas à délivrer un savoir, mais soit aussi des tuteur·trices facilitateur·trices de l'accès à la construction des savoirs.

Outre la baisse des effectifs, la mise en œuvre de ces pédagogies émancipatrices doit s'accompagner d'une autre vision des programmes, d'une réelle formation initiale et continue sur le temps de service, une baisse des obligations de service hebdomadaire et l'inclusion dans celles-ci du temps de concertation.

³ Voir les travaux de Thomas Piketty sur la question.

POUR UNE RÉELLE ORIENTATION CHOISIE

L'orientation se fait souvent par défaut - l'avis de l'élève, voire de sa famille, est souvent secondaire et les choix rarement réversibles – alors qu'elle doit s'inscrire dans le projet personnel de l'élève, être progressive, lui donner la possibilité de prendre son temps ou de changer d'avis.

Or, pour que l'élève soit acteur ou actrice de son orientation, il doit être initié aux dominantes des différentes voies dès le collège et l'information sur les formations audible par tou·te·s. Cela implique un temps spécifique accordé à ces questions – notamment lors de l'heure de vie de classe intégrée dans l'emploi du temps des élèves et le service du/de la professeur·e principal·e – et des personnels spécifiques formés à l'orientation aux missions réaffirmées, en nombre suffisant et dans le cadre d'un service de proximité qui puissent assurer ces missions au sein de l'Éducation Nationale.

Dans ce cadre, la seconde doit préparer à toute première générale et technologique en présentant un large tronc commun accompagné d'options facultatives au lieu des actuels « *enseignements d'exploration* ». Aucune option ne doit donc être imposée pour l'accès à une série et les élèves doivent avoir facilement accès à toutes les options. De même, les choix d'orientation doivent être réversibles. Cela suppose la création de véritables passerelles entre les voies et les filières ... donc des moyens en heures poste sur le temps scolaire pour accompagner les élèves.

Pour une orientation égalitaire et choisie, tou·te·s les jeunes doivent avoir accès à l'ensemble des filières à proximité de leur domicile. C'est actuellement l'inverse : la spécialisation progressive des établissements éloigne les élèves de leurs lieux de formation potentiels ou les contraint à privilégier les établissements de proximité au détriment de leurs choix de formation, en particulier pour les élèves issu·es des milieux populaires.

Nous savons enfin que pour régler le problème de l'orientation par défaut, il faut régler la question de la hiérarchie des filières et des voies en les rééquilibrant pour, à terme, construire un lycée unifié.